

AFEID

361 rue Jean-François Breton - BP 5095

34196 MONTPELLIER CEDEX 5

Marché de prestations intellectuelles

Termes de Référence (TdR)

Procédure adaptée

En application de l'article R2123-1 du code de la commande publique

Objet

Conduite du chantier COSTEA
« Conduite du chantier de l'Action Structurante sur le Foncier Irrigué au
Maghreb »

Validés par ANO (Avis de Non-Objection) de l'AFD

Table des matières

Abréviations, sigles et acronymes	3
I. INFORMATION GENERALE SUR LE CONTEXTE DE L'ACTION STRUCTURANTE	4
1. Présentation générale du COSTEA	4
2. Contexte et cadrage général de l'Action Structurante du COSTEA sur le Foncier Irrigué au Maghreb	4
2.1. Justification de l'Action Structurante et de son ciblage géographique	4
2.2. Historique de l'Action Structurante	6
2.3. Objectifs de l'Action Structurante	6
2.3.1. Approfondir la caractérisation des modes et droits d'accès au foncier et à l'eau, en prenant en compte l'aspect genre, et comprendre les interactions entre les faisceaux de droits et de pratiques en vigueur sur le terrain, entre individuels et collectifs d'une part, formel et informel d'autre part	6
2.3.2. Evaluer les efficacités économiques, sociales et environnementales des modes d'accès au foncier et à l'eau	7
2.3.3. Analyser les modalités de sécurisation des droits d'accès au foncier et à l'eau et les modalités d'encadrement des transactions portant sur ces ressources	7
2.4. Cibles de l'Action Structurante – Géographies concernées	8
3. Organisation de l'Action Structurante	8
3.1. Financement, Gouvernance et Maîtrise d'ouvrage	8
3.2. Organisation et mise en œuvre de l'Action Structurante	8
3.2.1. Coordination	9
3.2.2. Experts Nationaux	9
3.2.3. Ateliers	9
II. DEFINITION DE LA PRESTATION	10
1. Problématique et approche générale	10
1.1. Problématique	10
1.2. Principales tâches du prestataire	11
1.2.1. Phase 1 : Revue pays des modes d'accès au foncier selon une grille de lecture	12
1.2.2. Phase 2 : Etudes de cas	12
1.2.3. Phase 3 : Restitutions et notes de synthèse par pays	13
1.2.4. Phase 4 : Rapport principal régional et atelier régional	13
2. Production attendue du prestataire (Livrables)	14
3. Calendrier et délais indicatifs	15
4. Services à fournir par le Client	15
5. Indication des postes clés et profils attendus	15
6. Montant estimatif	16

Abréviations, sigles et acronymes

AFD : Agence Française de Développement

AFEID : Association Française pour l'Eau, l'Irrigation et le Drainage

AS : Action Structurante

CIRAD : Centre de Coopération Internationale en Recherche Agronomique pour le Développement (France)

COFIL : Comité de pilotage

COSTEA : Comité Scientifique et Technique pour l'Eau Agricole

CST : Conseil Scientifique et Technique du COSTEA

CTFD : Comité Technique Foncier et Développement

GC : Groupe Consultatif

GIRE : Gestion Intégrée des Ressources en Eau

IRD : Institut de Recherche pour le Développement (France)

INRAE (ex-IRSTEA) : Institut national de Recherche en Sciences et Technologies pour l'Environnement et l'Agriculture (France)

ONG : Organisation Non Gouvernementale

OP : Organisation de Producteurs

OUEA : Organisation d'Usagers de l'Eau Agricole

PI : Périmètre Irrigué

SI : Systèmes Irrigués

STP : Secrétariat Technique Permanent du COSTEA

I. INFORMATION GENERALE SUR LE CONTEXTE DE L'ACTION STRUCTURANTE

1. Présentation générale du COSTEA

Depuis juin 2013, l'Association Française pour l'Eau, l'Irrigation et le Drainage (AFEID) collabore avec l'Agence Française de Développement (AFD) et un large ensemble de partenaires à l'international, dans le cadre du Comité Scientifique et Technique sur l'Eau Agricole (COSTEA), dont l'objectif global est de promouvoir le partage de connaissances et d'expériences entre acteurs de l'irrigation, français et des pays du Sud, afin d'appuyer les opérations et les politiques en matière d'eau agricole.

Les objectifs spécifiques du COSTEA sont les suivants :

- Produire des synthèses conceptuelles et méthodologiques, sur les aspects techniques, économiques, environnementaux et institutionnels de l'eau agricole ;
- Soutenir la production de références nouvelles sur des innovations ;
- Appuyer les acteurs des pays du Sud dans l'évolution et l'élaboration de leurs politiques, programmes et projets ;
- Structurer un réseau interdisciplinaire et multi-acteurs de partenaires de l'irrigation sur les 3 objectifs précédents.

Le ciblage géographique du COSTEA s'étend aujourd'hui à la Méditerranée, l'Afrique de l'Ouest et l'Asie du Sud Est. D'autres régions / pays pourront être concernés par les travaux du COSTEA par la suite, en particulier l'Amérique Latine.

Dans le cadre de ses objectifs de production de connaissances, d'animation de réseaux et de son fonctionnement, l'AFEID en qualité de maître d'ouvrage du projet COSTEA a vocation à financer :

- De l'expertise ;
- De l'appui à la production de nouvelles connaissances, notamment par des travaux de terrain ;
- De l'appui institutionnel ;
- Des outils de formation, d'information et de communication ;
- L'édition de documents de référence ;
- L'organisation de réunions, de séminaires, d'ateliers, en France et dans les pays partenaires.

Le COSTEA est structuré en trois composantes, une composante de fonctionnement et deux composantes d'appui aux opérations et aux politiques d'irrigation dans les régions cibles du COSTEA, l'une d'elle n'est pas affectée géographiquement, l'autre est dédiée à des travaux en Afrique de l'Ouest, en appui à l'Initiative pour l'Irrigation au Sahel.

2. Contexte et cadrage général de l'Action Structurante du COSTEA sur le Foncier Irrigué au Maghreb

2.1. Justification de l'Action Structurante et de son ciblage géographique

Depuis les indépendances, l'augmentation de la production agricole est promue dans les trois pays du Maghreb à la fois par l'amélioration de la productivité par hectare et par l'extension des surfaces cultivées. Sur leurs territoires, qui relèvent majoritairement de climats arides ou semi-arides où les aléas sont accentués par le changement climatique, cette intensification de la production et l'accroissement des superficies mise en valeur dans des zones trop sèches pour être cultivées auparavant est principalement conditionnée par la possibilité d'y développer l'irrigation.

Dans le contexte de relative libéralisation des économies du Maghreb qui prévaut depuis la fin des années 80, les droits sur la terre et sur l'eau ont fait l'objet de processus d'individualisation et/ou de concentration foncière dans les trois pays. Malgré des histoires et des orientations politiques différentes, l'Algérie, le Maroc et la Tunisie connaissent cependant, bien qu'à des degrés divers, ce même processus. Sous l'impulsion de réformes politiques, les formes collectives d'accès aux terres et à l'eau sont progressivement abandonnées pour laisser place à des accès individualisés. Les terres domaniales ont été - et continuent d'être - attribuées à des individus ou personnes morales privées au travers de concessions. Les terres collectives ont vu leurs usages s'individualiser et être reconnus comme tels par les États. Des incitations diverses, directes et indirectes, conduisent en certains cas à leur privatisation au bénéfice de différents types d'agriculteurs originaires ou non du pays ou de la région. Ce processus d'individualisation de l'accès au foncier a été renforcé par l'individualisation de l'accès à l'eau. La « révolution » qu'a constitué le développement des pompes individuelles et des capacités de forage a en effet largement multiplié et individualisé les accès à l'eau au sein et en dehors des périmètres irrigués.

Ces processus d'individualisation connaissent, depuis les années 2000 en particulier, des prolongements importants hors des territoires concernés par les réformes (statut de terre particulier, frontières d'un périmètre irrigué, etc.) et qui sont, souvent, en décalage avec les cadres légaux. Il est constaté en effet un développement important d'arrangements contractuels informels, au sein et en dehors des périmètres irrigués, entre une diversité d'acteurs qui échangent des ressources productives (eau, capital, travail, savoir-faire, etc.) afin de mettre en valeur les terres. Dans de nombreux cas, les attributaires/concessionnaires de terres, faute d'intérêt ou par manque d'une ou plusieurs des ressources productives nécessaires pour la mise en valeur agricole, passent des arrangements avec des personnes qui sont en capacité de fournir ces ressources. Les difficultés d'accès au crédit, qui est déterminant pour l'équipement ou l'achat d'intrants, constituent, par exemple, un des obstacles les plus fréquents à l'utilisation des terres pour la plupart des attributaires/concessionnaires, le bail ayant une faible valeur légale de contrepartie pour les institutions financières. Un marché informel de droits fonciers se développe ainsi dans certains territoires où ces droits ne sont pas formalisés et où des restrictions réglementaires empêchent leur marchandisation. Ce marché qui peut offrir des solutions d'accès à la terre pour certains producteurs mais il peut aussi ouvrir la voie, en l'absence de régulations des transferts, à leur concentration aux dépens d'autres agriculteurs qui pourraient bénéficier de leur usage. Des processus de flexibilisation en matière d'accès à l'eau, à partir de ressources souterraines ou superficielles, sont également constatés du fait de ces arrangements contractuels. Ces modalités d'accès à l'eau peuvent engendrer des processus d'exclusion qui toucheraient en particulier les agriculteurs en manque de capacité financière pour réaliser un forage ou pour aller chercher l'eau de plus en plus profond, à cause du rabattement des niveaux des nappes. Au-delà de la question des inégalités dans l'accès aux terres et à l'eau, la concurrence entre agriculteurs pour accéder à ces ressources et le souci de rentabilisation à court ou moyen termes des investisseurs entraînent des phénomènes de plus en plus importants de surexploitation (épuisement des sols, rabattement des nappes), mettant en péril la durabilité des socio-éco-systèmes.

Ces changements dans la matrice institutionnelle régissant l'accès à l'eau et à la terre ont par ailleurs conduit au développement de droits associés, souvent implicites, relevant de registres divers : droits coutumiers, droit musulman, droit « moderne », et emprunts à plusieurs de ces registres à la fois. Cette pluralité de droits, bien qu'elle permette une flexibilisation certaine des accès aux ressources, soulève cependant un certain nombre de questions relatives à : i) l'efficacité et l'équité de ces droits dans l'allocation des ressources, ii) la sécurisation de ces accès et la durabilité des dynamiques qu'ils sous-tendent, ce qui renvoie in fine à la question de leur articulation avec les politiques agricoles en vigueur. Ainsi, la prise en compte de la diversité de ces registres (sources, normes et règles, etc.) des pratiques foncières et d'irrigation, ainsi que les hybridations qui s'opèrent entre formel et informel, apparaît comme nécessaire pour appréhender leur fonctionnement actuel et alimenter la réflexion sur l'orientation des politiques publiques en faveur de la durabilité socio-économique et écologique de l'agriculture irriguée.

2.2. Historique de l'Action Structurante

Le COSTEA a financé, dans sa phase 1, une première étude mettant en exergue la diversité des statuts fonciers, et les trajectoires parallèles des trois pays du Maghreb concernant les politiques foncières et les politiques de l'eau de ces dernières décennies¹. Ce rapport souligne également la diversité des situations rencontrées, leur caractère souvent informel et leur décalage avec les cadres légaux. En termes de recommandations, le rapport pointe deux types de configurations foncières en lien avec des dynamiques de faire valoir indirect intéressantes à investiguer ou à approfondir dans le cadre du COSTEA (les terres domaniales et collectives d'une part, les terres privées (Melk) d'autre part).

Le COSTEA a organisé un atelier sur le foncier irrigué au Maghreb les 18 et 19 juin 2019 à l'Ecole nationale d'Agriculture de Meknès (Maroc). L'atelier avait pour but d'organiser un échange de points de vue entre des chercheurs spécialistes du foncier au Maghreb, des chercheurs du Comité foncier pour le développement, des agents d'administrations publiques, des producteurs et des irrigants du Maghreb, soit une trentaine de participants. Il a débouché sur l'identification de pistes de recherche pour les travaux futurs dans le cadre d'une action structurante du COSTEA. Le compte-rendu exhaustif de cet atelier est annexé au présent document.

Le Secrétariat Technique Permanent du COSTEA a engagé des discussions avec des experts ayant investi cette thématique de gestion du foncier sur un plan technique et économique dans chacun des 3 pays afin de mettre en œuvre l'Action Structurante.

2.3. Objectifs de l'Action Structurante

L'objectif de l'AS foncier irrigué Maghreb est d'aborder la question de la sécurisation des droits selon deux types de configurations foncières principales : i) les terres domaniales et collectives (dans les plaines du Nord mais aussi sur les terres pastorales aux portes du Sahara) au sein desquelles des processus d'individualisation des droits d'usage et de propriété sont en cours, accompagnés d'un accès croissant à l'eau souterraine et d'un développement des transactions sur les deux ressources ; ii) les terres Melk (privées), qui connaissent des processus de transfert complexes entre générations au sein des familles, et dans lesquelles le faire-valoir indirect permet de faciliter certaines de ces transactions.

L'AS foncier irrigué vise également à aborder la question du genre qui représente une composante importante dans la gouvernance foncière. Malgré que les femmes jouent un rôle déterminant dans l'agriculture, leur accès aux facteurs de production, notamment à la terre se révèle être problématique dans la quasi-totalité des zones agricoles. L'étude doit ainsi (i) éclairer sur les conditions d'accès des femmes au foncier irrigué en analysant cette accessibilité sous l'angle réglementaire et selon les critères historico-culturels, et (ii) explorer les voies d'amélioration de cette accessibilité au foncier.

Trois objectifs spécifiques sont proposés dans le but (i) de caractériser les différents modes d'accès au foncier et à l'eau, (ii) d'en évaluer les efficiences économiques et sociales, (iii) d'en analyser les modalités de sécurisation.

2.3.1. Approfondir la caractérisation des modes et droits d'accès au foncier et à l'eau, en prenant en compte l'aspect genre, et comprendre les interactions entre les faisceaux de droits et de pratiques en vigueur sur le terrain, entre individuels et collectifs d'une part, formel et informel d'autre part

La diversité des modalités/droits d'accès à l'eau et au foncier constatée sur le terrain appelle à une

¹ Amichi H et al. 2019. Les politiques foncières et hydrauliques au Maghreb à l'épreuve des réalités de terrain : quels cadres légaux pour accompagner les pratiques locales ? Rapport COSTEA, 71p.

caractérisation plus approfondie afin de mieux saisir d'une part les interactions entre les droits d'accès aux terres et ceux liés à l'eau. Il s'agit d'autre part de comprendre les interactions (cohérence, contradiction, interdépendance, complémentarité, etc.) entre les faisceaux de droits et de pratiques en vigueur sur le terrain, entre individuels et collectifs, formel et informel, etc. Le recours à une lecture sous le prisme du pluralisme juridique peut permettre une meilleure compréhension de la complexité des pratiques en vigueur, au-delà de leurs contradictions apparentes.

Deux types de configurations foncières peuvent être investiguées ou approfondies dans le cadre du COSTEA :

- i. Les terres domaniales et collectives (dans les plaines du Nord mais aussi sur les terres pastorales aux portes du Sahara) au sein desquelles les processus d'individualisation des droits d'usage et de propriété sont en cours, accompagnés d'un accès croissant à l'eau souterraine et d'un développement des transactions sur les deux ressources,
- ii. Les terres Melk qui connaissent de forts processus de transfert de terres entre générations au sein des familles, mais dont les mécanismes et les modalités de ces transferts ainsi que leurs conséquences restent peu étudiés.

Une grille de lecture sera réalisée pour l'analyse des pratiques (formelles et informelles), et en matière de définition, d'attribution et de transfert des droits sur les terres et sur l'eau d'irrigation, ainsi que de règlement des conflits dans ces domaines.

2.3.2. Evaluer les efficiences économiques, sociales et environnementales des modes d'accès au foncier et à l'eau

Parce que l'accélération de l'individualisation et de la marchandisation des droits fonciers et de l'eau risquent de produire de l'exclusion sociale dans l'accès aux ressources et un partage inéquitable de la rente agricole, mais aussi conduire à une surexploitation des ressources et donc à un échec en termes de développement territorial, il importe d'évaluer les efficiences économiques, sociales et environnementales des différents droits et formes d'accès aux ressources.

Cette évaluation qui manque aux travaux sur le foncier irrigué au Maghreb, doit reposer sur un large spectre de critères pour appréhender les performances des modalités actuelles d'accès aux ressources eau et terre. Le COSTEA peut ainsi constituer un espace de réflexion (i) pour réfléchir à l'élaboration de ces critères : économiques (partage de la valeur ajoutée, rente foncière), sociaux (justice et équité) et environnementaux (durabilité des ressources naturelles), (ii) pour expérimenter des approches multi-échelles (de l'exploitation au territoire), multi-acteurs (avec une forte dimension participative) et pluridisciplinaires (agronomie, économie, géographie, anthropologie et anthropologie juridique, sociologie et science politique) sur les différents terrains d'investigation identifiés.

2.3.3. Analyser les modalités de sécurisation des droits d'accès au foncier et à l'eau et les modalités d'encadrement des transactions portant sur ces ressources

Le défi majeur qui se présente aujourd'hui aux décideurs politiques au Maghreb est de savoir comment inscrire l'agriculture irriguée, dynamique mais largement informelle, dans une perspective durable. A cette fin, l'un des enjeux est de renforcer la sécurisation des agriculteurs ayants-droit sur leurs terres et pour l'accès à leur eau, selon les différents types de droits auxquels ils sont soumis ou auxquels ils se réfèrent et selon les transactions qui s'opèrent, tant formelles qu'informelles autour de ces ressources.

Il s'agit ainsi dans cet axe d'analyser la façon dont les questions de sécurisation et de transactions sont perçues et pratiquées par les acteurs des territoires dans différentes configurations foncières et d'accès à l'eau. Cette analyse pourra ainsi mettre en exergue et formuler précisément les modalités de sécurisation concrètes, adaptées aux contextes réglementaires, sociologiques, environnementaux et économiques nationaux qui permettraient aux politiques publiques foncières et hydrauliques de s'inscrire dans une

perspective de réduction des inégalités socio-économiques et de valorisation durable des ressources en terre et en eau très disputées au Maghreb.

2.4. Cibles de l'Action Structurante – Géographies concernées

Des représentants des 3 pays du Maghreb (Algérie, Maroc, Tunisie) ont participé à l'atelier de travail à Meknès.

Les acteurs-cibles de cette action structurante dans ces pays sont :

- les autorités de tutelle (ministères, agences publiques) de l'agriculture, de la gestion de la ressource en eau y compris les agences de conservation foncière
- les producteurs et acteurs économiques utilisateurs de l'eau (en particulier agriculteurs irrigants ou acteurs associatifs)
- les institutions de recherche dans les domaines de l'agriculture et de l'irrigation.

3. Organisation de l'Action Structurante

3.1. Financement, Gouvernance et Maîtrise d'ouvrage

L'Action Structurante « Foncier Irrigué Maghreb » est financée par l'AFD à travers le COSTEA sur sa composante budgétaire dédiée aux actions d'appui aux opérations et aux acteurs des politiques d'irrigation.

La **Maîtrise d'ouvrage** de l'action structurante et de ses 3 chantiers géographiques est assurée par le Secrétariat Technique Permanent (STP) du COSTEA pour le compte de l'AFEID, Maître d'ouvrage du COSTEA qui sera en charge du suivi opérationnel de l'AS, destinataire de l'envoi de l'ensemble des livrables, et en charge de leur validation.

Un **Groupe Consultatif** : issu de membres du CST du COSTEA volontaires pour suivre l'AS sera en charge d'apporter des conseils méthodologiques pour la mise en œuvre de l'AS et de contribuer à la valorisation des livrables. Des représentants des autorités de tutelle des chantiers pays seront invités à participer à ce GC. Ce Groupe Consultatif se réunira, à l'initiative du STP, *a minima* à deux reprises au cours du déroulement de l'AS.

Il est proposé un recrutement des prestataires sous forme de gré à gré pour conduire les 3 chantiers pays (Algérie / Maroc / Tunisie), dont un prestataire en charge de la coordination régionale.

3.2. Organisation et mise en œuvre de l'Action Structurante

En raison de la nature particulière des travaux de l'Action Structurante (accroissement de connaissances à vue opérationnelle s'apparentant à de la recherche appliquée), le STP a engagé des discussions avec des experts reconnus ayant investi cette thématique de gestion du foncier irrigué dans chacun des 3 pays afin de conduire les chantiers. Les discussions ont permis de construire une compréhension commune de la problématique et des actions à mener.

Les experts mobilisés dans chacun des pays sont :

- Algérie : Ali Daoudi (enseignant à l'ENSA d'Alger) et Karima Boudedja (Maître de recherche au CREAD) avec le soutien du CREAD pour porter les travaux de terrain et les ateliers
- Maroc : Omar Aloui et Anne Chohin-Kuper du bureau d'étude Agroconcept
- Tunisie : Mohamed Elloumi (enseignant-chercheur à l'INRAT) et Ines Gharbi (Assistance contractuelle à l'Ecole Supérieure d'Agriculture de Mograne), chercheure membres du Laboratoire d'économie rurale de l'INRAT, avec le soutien de l'INRAT pour porter les travaux de terrain et les

ateliers

Le bureau d'étude marocain Agro-concept portera la coordination régionale afin de favoriser une approche commune aux 3 pays et de piloter la relecture croisée des livrables pour que les résultats aient une portée régionale. Cette coordination souhaitée par l'ensemble des experts du chantier sera menée dans un esprit de collégialité afin d'orchestrer le travail et de favoriser les échanges entre pays.

3.2.1. Coordination

Le bureau d'étude Agro-concept sera en charge de la coordination régionale de l'action structurante foncier irrigué au Maghreb qui a une forte composante de recherche. Il conduira cette coordination de manière collégiale et participative tout au long du déroulement de l'action. Il coordonnera la préparation de la proposition technique.

D'un point de vue méthodologique, il devra tenir compte des spécificités des trois pays, notamment en matière de choix des sites d'études, mais il veillera également à une certaine unité de l'approche et une harmonisation des livrables pour que les résultats de cette action aient une portée régionale. Il participera aux ateliers nationaux et assurera l'organisation du séminaire régional de synthèse et de recommandations l'atelier régional pour partager les résultats des ateliers Pays avec un regard croisé.

Enfin, et afin de renforcer les échanges inter-pays, il organisera la relecture croisée des livrables produits par chaque équipe-pays avant de les transmettre au STP du COSTEA qui en assurera la validation dans son rôle de supervision de l'action.

3.2.2. Experts Nationaux

Les travaux de recherche dans chacun des 3 pays consisteront à assurer l'ancrage institutionnel des travaux avec les administrations compétentes, à collecter et analyser la documentation, à réaliser des travaux d'enquêtes de terrain (répartis sur des terrains représentatifs des configurations foncières) pour répondre aux trois objectifs du chantier, à organiser des ateliers participatifs nationaux en mobilisant les acteurs locaux puis à contribuer au séminaire régional pour en tirer les recommandations générales.

Des terrains d'investigation couvrant les deux types de configuration (les terres domaniales ou les terres collectives et les terres privées), seront identifiés dans les trois pays en lien avec les administrations nationales compétentes.

3.2.3. Ateliers

Les ateliers d'échange auront lieu au niveau local, puis national associant les administrations nationales compétentes sous la coordination des experts nationaux. Un séminaire régional sera également organisé sous la coordination d'Agro-concept. Les frais d'organisation du séminaire régional seront pris en charge par l'AFEID.

II. Définition de la prestation

1. Problématique et approche générale

1.1. Problématique

Dans le contexte des pays du Maghreb où l'exploitation des eaux souterraines présente un enjeu important, l'analyse de l'impact de l'individualisation de l'accès au foncier se focalisera sur le cas du foncier irrigué à partir des eaux souterraines afin de délimiter le champ de l'étude.

Le regain d'intérêt pour l'irrigation privée à partir des eaux souterraines fait partie d'une évolution plus globale dans laquelle la mobilité accrue des facteurs de production tels que le capital, le travail et la technologie, complémentaires à l'eau :

- (i) engendre une "course" pour l'accès aux ressources en eau encore exploitables, notamment celles qui ont, potentiellement, un caractère de bien commun (ressources souterraines peu renouvelables), avant qu'elles ne s'épuisent ou se renchérissent,
- (ii) accroît la demande pour la cession des terres domaniales et collectives, et
- (iii) contribue au développement de nombreuses transactions foncières informelles.

L'individualisation de l'accès au foncier sur les terres collectives et domaniales se traduit par des extensions de l'irrigation sur des terres nouvellement mises en valeur à partir d'eaux souterraines – terres collectives, domaniales². Ces extensions de l'irrigation sont rendues possibles par le développement de nouvelles technologies d'irrigation (motopompe, pompage solaire...) qui offrent des possibilités d'individualisation de l'accès aux ressources en eau - les technologies et la profondeur de la ressource exploitée évoluant en parallèle. Les ressources en eau souterraine non ou faiblement renouvelables considérées auparavant comme ressources stratégiques non exploitables (parfois techniquement en raison de la profondeur) et non exploitées pouvant se retrouver alors en quasi accès libre dans certains cas. Les terres collectives ou domaniales des zones arides à faible valeur agricole deviennent des ressources foncières attractives pour de nouveaux investissements.

Dans le même temps, les terres « melk » - terres relevant de la propriété privée individuelle non immatriculée - sont, du fait de l'indivision, devenues de fait des propriétés « collectives ». L'indivision et la petite taille des exploitations, souvent décriées comme des freins à la mise en valeur, ne l'ont pas empêchée en raison de la possibilité de compléter les revenus par la pluriactivité, de la mise en place de nombreux arrangements formels ou informels pour exploiter l'eau et la terre³.

De même, les contraintes d'exploitation des terres publiques en Algérie ou des terres domaniales attribuées aux jeunes en Tunisie⁴ ont été surmontées par une diversité d'arrangements.

Enfin, les dynamiques sont marquées par l'importance des autres facteurs, en particulier le capital et la main d'œuvre : émergence des jeunes relativement peu dotés en ressources financières dans la « néo-agriculture

² Daoudi, A., & Colin, J. P. (2017). Construction et transfert de la propriété foncière dans la nouvelle agriculture steppique et saharienne en Algérie. *Propriété et société en Algérie contemporaine. Quelles approches*, 159-177.

³ Boudjellal, A. A., Bekkar, Y., Kuper, M., Errahj, M., Hammani, A., & Hartani, T. (2011). Analyse des arrangements informels pour l'accès à l'eau souterraine sur les périmètres irrigués de la Mitidja (Algérie) et du Tadla (Maroc).

⁴ Gharbi, I., Elloumi, M., Jamin, J. Y., & Maayoufi, D. (2018). L'attribution de terres domaniales irriguées aux jeunes ruraux en Tunisie : création d'emplois durables ou mise en place d'exploitations non viables ?. *Cahiers Agricultures*, n°27.

saharienne » en Algérie⁵, ayants droit développant des petits projets et grands groupes mobilisant des capitaux importants dans la plaine de Boudnib au Maroc⁶ par exemple.

Les dynamiques de « course » ou de « mobilité » pour l'accès aux ressources, se traduisent dans les zones de « frontières » par l'installation de nouveaux acteurs pour l'exploitation des ressources foncières et de l'eau. Elles entraînent inévitablement des évolutions des règles d'accès et d'usage des ressources.

Cette course se manifeste par un déplacement vers de nouvelles zones à la fois de la croissance économique potentielle et des conflits engendrés par l'inégalité de la répartition des bénéfices (y compris entre générations) qu'elle engendre ou par des revendications historiques⁷.

Ces conflits donnent à leur tour lieu à des recompositions et reconfigurations des droits qui peuvent avoir des impacts sur l'équité, la durabilité ou l'efficacité. Un partage des bénéfices entre un plus grand nombre d'acteurs peut par exemple améliorer l'équité mais aggraver la surexploitation de la ressource.

Les trois pays – Algérie, Maroc et Tunisie- ont en commun les mêmes sources historiques de la pluralité des régimes fonciers hérités à la fois du droit musulman, du droit coutumier ou du droit positif introduit par la colonisation. Les trois pays disposent aussi d'un important patrimoine foncier contrôlé, par la propriété ou l'usage, par des collectifs ; les « terres collectives » au Maroc et en Tunisie, et les anciennes terres *arch* intégrées au domaine privé de l'État en Algérie. La comparaison des dynamiques foncières dans les trois pays du Maghreb a donc une portée heuristique et de développement.

Il s'agira de caractériser et d'analyser les modes d'accès au foncier dans les trois pays – Algérie, Maroc, Tunisie- en fonction de cet héritage source de pluralisme juridique, du rythme des réformes foncières, de la répartition spatiale des ressources en eau et des politiques agricoles spécifiques aux pays.

Les droits de propriété sont considérés au sens large sous l'approche faisceau de droits et prennent en compte le pluralisme des sources de droits⁸ qui peuvent être schématisés en droits *de jure* et droits *de facto*.

Il s'agira ensuite d'évaluer la durabilité, l'équité et l'efficacité des modes d'accès au foncier.

1.2. Principales tâches du prestataire

La démarche proposée visera à répondre aux 3 sous-objectifs de l'AS :

- Approfondir la caractérisation des modes et droits d'accès au foncier et à l'eau,
- Evaluer les efficacités économiques, sociales et environnementales des modes d'accès au foncier et à l'eau,
- Analyser les modalités de sécurisation des droits d'accès au foncier et à l'eau et les modalités d'encadrement des transactions portant sur ces ressources.

La proposition se déclinera en deux phases techniques et deux phases de restitution.

La première phase technique correspondra à l'objectif spécifique 1 et consistera à décrire les configurations des modes d'accès par pays en fonction du régime foncier, de la nature des ressources en eau souterraines et des facteurs institutionnels sur la base de la bibliographie, des connaissances des équipes nationales et des échanges avec les parties prenantes.

⁵ Ouendeno, M. L., Daoudi, A., & Colin, J. P. (2015). Les trajectoires professionnelles des jeunes dans la néo-agriculture saharienne (Biskra, Algérie) revisitée par la théorie de l'agricultural ladder. *Cahiers Agricultures*, 24(6), 396-403.

⁶ Aloui O., Chohin-Kuper A., Crosnier M., Chiche J. (2019). Land Use Rights In The Boudnib Plain: The Wrong Battle To Share The Benefits Of Capitalistic Agricultural Development In Morocco's Sahara. World Bank Land And Poverty Conference, 2019, Washington DC.

⁷ Elloumi (2013)

⁸ Droit positif ou de jure, droit coutumier, règles locales...

La seconde phase technique correspondant aux objectifs spécifique 2 et 3 proposera une réflexion sur les critères d'évaluation de durabilité, équité et efficience pour les études de cas retenues et une application aux études de cas choisies par les pays.

Les deux phases de restitution concerneront une phase de restitution nationale avec les ateliers nationaux et une phase de restitution régionale avec la présentation du rapport principal au cours de l'atelier régional.

1.2.1. Phase 1 : Revue pays des modes d'accès au foncier selon une grille de lecture

La première phase de l'étude devra permettre de répondre au premier objectif de caractérisation des modes d'accès.

La première phase de l'étude devra aussi permettre de préciser l'ancrage institutionnel de l'étude, en particulier pour la réalisation des études de cas. Une note par pays devra préciser les parties prenantes institutionnelles qui seront consultées ou impliquées notamment pour la tenue des ateliers régionaux.

- **Etape 1 : Cadrage méthodologique** : une première étape de cadrage méthodologique consistera à discuter et définir les critères à prendre en compte pour développer une grille de lecture qui permettra de décrire les modes d'accès au foncier/eau. Cette grille devra croiser type de ressource (renouvelable, non renouvelable) et régime foncier (melk, collectif/domanial) et pourra analyser pour chacune des configurations, en particulier :
 - Le genre⁹,
 - Les réformes foncières,
 - L'analyse des intérêts et poids des acteurs,
 - Les systèmes de production et les politiques agricoles et d'incitation.
- **Etape 2 : "Remplissage" de la grille** : la grille devra ensuite être renseignée par les équipes pays en décrivant les modes d'accès de manière synthétique à partir d'une revue de la bibliographie.
- **Etape 3 : Recueil bibliographique « pays »** : les références bibliographiques mobilisées devront être répertoriées dans une base de données sous format Excel selon le modèle élaboré par le COSTEA et les références publiques seront mises à disposition du COSTEA. Cette base pourra éventuellement être complétée au cours de la phase 2 de l'étude.

Cette phase 1 devra faire l'objet du livrable 1 : note régionale de cadrage méthodologique et note par pays sur les parties prenantes.

1.2.2. Phase 2 : Etudes de cas

La phase 2 concernera les études de cas qui devront permettre de répondre aux objectifs spécifiques 2 et 3 de l'étude. Le choix du terrain devra être réalisé par chaque équipe nationale.

La phase 2 pourra être mise en œuvre en trois étapes.

- **Etape 1 : Description détaillée des modes d'accès au foncier** : dans une première étape, les modes d'accès au foncier et à l'eau devront être explicités en détail pour chaque étude de cas sur la base de la grille d'analyse précédente. La description des modes d'accès au foncier devra préciser notamment comment les droits et leurs détenteurs ont évolué. Les modalités de sécurisation et de transaction et les modalités de gestion des conflits devront être analysées en détail afin de répondre à l'objectif 3. L'analyse devra être réalisée à partir de données d'entretiens et d'enquêtes avec les parties prenantes concernées et de données secondaires spatialisées, si disponibles. Les équipes nationales pourront mobiliser d'autres outils d'analyse.

⁹ La prise en compte du genre fait référence à la prise en compte des inégalités de genre au sens large qu'elles soient liées au sexe, aux normes sociales ou aux rapports de pouvoir. AFD. Boîte à outils genre. Agriculture, développement rural et biodiversité.

- **Etape 2 : Définition et choix des critères d'efficience, de la durabilité et de l'équité** : L'analyse de l'impact des droits d'accès au foncier sur la durabilité, l'équité et l'efficience nécessitera d'abord d'identifier les critères d'évaluation pertinents en fonction des spécificités des ressources, en particulier du caractère renouvelable ou non renouvelable et des externalités liées à l'exploitation des eaux et des sols. Les critères de durabilité diffèrent effectivement selon qu'il s'agit par exemple d'une ressource en eau renouvelable ou d'une ressource non renouvelable (les caractéristiques spécifiques -nappe fossile, aquifère partiellement renouvelable par exemple- devront être pris en compte). Il sera d'autre part nécessaire de préciser l'échelle spatio-temporelle pertinente – durabilité des systèmes de production, des exploitations, des territoires... De même, en termes d'équité, il s'agira de préciser le niveau d'analyse – équité de genre, équité entre types d'exploitants, ... En termes d'efficience, les critères pourront concerner les indicateurs relatifs au partage de la rente – incorporation de la rente de rareté dans les prix... La définition des critères devra être réalisée par un travail de réflexion collective et d'échanges entre les équipes pays.
- **Etape 3 : Choix et évaluation des critères pour le cas d'étude** : il s'agira ensuite, en fonction des études de cas retenues, de choisir les critères les plus pertinents relatifs à la durabilité, l'équité ou l'efficience. Enfin, il s'agira de collecter les données permettant de documenter et d'évaluer les critères retenus pour la zone d'étude à travers :
 - La collecte de données secondaires nécessaires au suivi des critères,
 - Des entretiens avec les parties prenantes,
 - Des enquêtes auprès des exploitations.

L'étape de collecte de données devra être suivie d'une étape d'analyse et de rédaction par pays qui devra donner lieu à une note de synthèse nationale par pays.

Cette phase 2 devra faire l'objet du livrable 2 : recueil bibliographique « pays » et du livrable 3 : Notes de synthèse « pays » provisoire

1.2.3. Phase 3 : Restitutions et notes de synthèse par pays

Les synthèses par pays devront présenter les résultats des études nationales – caractérisation des modes d'accès au foncier irrigué à partir des eaux souterraines, justification du choix des terrains, choix des critères d'évaluation retenus et évaluation. Les notes de synthèse provisoires devront faire l'objet d'une relecture croisée par l'une des deux autres équipes nationales. Chaque équipe pays devra être responsable de la finalisation de note de synthèse nationale suite à la tenue des ateliers nationaux. Ces notes nationales finalisées devront être annexées au rapport principal.

Les ateliers de restitution nationaux devront permettre de :

- présenter les principaux résultats aux parties prenantes consultées dans la zone d'étude et aux institutions concernées par la problématique du foncier irrigué,
- échanger sur les implications en termes de politiques publiques relatives à la gestion du foncier irrigué et à la sécurisation des droits en fonction des contextes,
- discuter les enjeux futurs de la gestion du foncier irrigué en termes d'équité, de durabilité et d'efficience.

Cette phase 3 devra faire l'objet du livrable 4 : Note de synthèse « pays » finalisée

1.2.4. Phase 4 : Rapport principal régional et atelier régional

Le rapport principal régional devra être rédigé et comprendra au minimum :

- Un rappel de la méthodologie,
- Les résultats sur la grille de lecture des modes d'accès au foncier,
- La définition des critères d'efficience, de durabilité et d'équité,
- Les principaux résultats des études pays – panorama des modes d'accès au foncier, choix des critères pertinents et résultats de l'évaluation des critères retenus dans les études de cas,

- Les principaux enseignements notamment en termes d'implications pour les politiques publiques et questions en suspens,
- Les rapports nationaux en annexe.

Un atelier régional de restitution sera organisé et mobilisera les acteurs impliqués dans la recherche et la gouvernance du foncier irrigué dans les trois pays, du COSTEA et certain de ses partenaires afin de :

- Partager les principaux enseignements des études nationales,
- Identifier les enjeux et questions de recherche futures.

Cette phase 4 devra faire l'objet du livrable 5 : apport de synthèse régional provisoire et du Livrable 6 : Rapport de synthèse régional finalisé

2. Production attendue du prestataire (Livrables)

Les livrables attendus seront réceptionnés par l'AMO du Secrétariat Technique Permanent (STP) du COSTEA. Ils sont listés ci-après par ordre chronologique.

Livrables	Catégorie livrable	Objet	Délais d'exécution
L1- Note méthodologique finalisée et note ancrage institutionnel	Régional (pour info) National (pour info)	- Coordination de la démarche méthodologique : grille de lecture des modes d'accès au foncier - Ancrage institutionnel de l'étude dans chaque pays avec les administrations compétentes ;	T0 + 2 mois
L2 – Recueil bibliographique « pays »	National (1 livrable par pays) (pour alimentation base de données Costea)	- Base de données bibliographique mise en forme selon les normes COSTEA (tableau Excel) - Alimentation de l'espace numérique commun	T0 + 6 mois
L3-Note de synthèse pays provisoire	National (1 livrable par pays) (Pour validation)	- Cartographie des modes d'accès au foncier - Résultats des enquêtes de terrain - Base de données des enquêtes	T0 + 7 mois
L4- Note de synthèse pays finale	National (1 livrable par pays) (Pour validation)	- Organisation et animation des ateliers « Pays » - Prise en compte des conclusions des ateliers dans les notes de synthèse nationale - comptes-rendus des ateliers annexés	T0 + 10 mois
L5 – Rapport de synthèse régional provisoire	Régional (Pour validation)	- Rapport de synthèse régional provisoire - Séminaire régional (cadrage, animation compte-rendu)	T0 + 12 mois

L6 – Rapport de synthèse régional final	Régional (pour validation)	- Rapport de synthèse régional	T0+14 mois
---	----------------------------	--------------------------------	------------

3. Calendrier et délais indicatifs

La durée prévisionnelle de l'ensemble du chantier est de quatorze (15) mois.

Les délais de mise en œuvre sont proposés dans le plan de travail ci-dessous :

Plan de travail	7/21	8/21	9/21	10/21	11/21	12/21	1/22	2/22	3/22	4/22	5/22	6/22	7/22	8/22	9/22
Phase 1 : Elaboration de la grille de lecture des modalités d'accès au foncier															
Etape 1 : Cadrage méthodologique (critères)		★													
Etape 2 : Revue bibliographique et remplissage de la grille															
Etape 3 : Recueil bibliographique « pays »								★							
Phase 2 : Etudes de cas															
Etape 1 : Description détaillée des modes d'accès															
Etape 2 : Définition des critères durabilité, efficacité, équité															
Etape 3 : Choix et évaluation des critères															
Phase 3 : Restitutions et rapports nationaux															
Etape 1 : Préparation des ateliers															
Etape 2 : Organisation des ateliers															
Etape 3 : Rédaction des notes de synthèse nationales								★			★				
Phase 4 : Rapport de synthèse régional et atelier régional															
Etape 1 : Rédaction du rapport régional												★			★
Etape 2 : Atelier régional															

4. Services à fournir par le Client

Les réflexions et discussions animées par l'AFEID sur la thématique du foncier sont consultables sur l'[Espace de Collaboration des Membres du COSTEA](#).

Le coût de l'organisation des trois ateliers nationaux de concertation sera intégré dans l'offre.

L'AFEID prendra en charge financièrement la participation des membres du COSTEA ou d'experts locaux invités à l'atelier final de restitution.

5. Indication des postes clés et profils attendus

Un(e) expert(e) coordinateur(trice) spécialiste sur les questions liées au foncier irrigué, avec une expérience professionnelle minimale de 15 ans et une connaissance éprouvée des trois pays du Maghreb concernés : la Tunisie, le Maroc et l'Algérie. Le bureau d'étude marocain Agro-concept est proposé pour porter la coordination régionale à travers l'experte Anne Chohin-Kuper, afin de favoriser une approche commune aux 3 pays et de piloter la relecture croisée des livrables pour que les résultats aient une portée régionale.

Les experts nationaux : dans chacun des 3 pays concernés les experts nationaux devront être organisés en binôme homme/femme permettant notamment une vision partagée de l'aspect genre. Ils devront avoir une reconnaissance nationale sur le thème du foncier irrigué. Les experts suivants sont proposés :

- Algérie : Ali Daoudi (enseignant à l'ENSA d'Alger) et Karima Boudedja (Maître de recherche au CREAD) avec le soutien du CREAD pour porter les travaux de terrain et les ateliers
- Maroc : Omar Aloui et Anne Chohin-Kuper du bureau d'étude Agroconcept
- Tunisie : Mohamed Elloumi (enseignant-chercheur à l'INRAT) et Ines Gharbi (Assistance contractuelle à l'Ecole Supérieure d'Agriculture de Mognane), chercheure membres du Laboratoire d'économie rurale de l'INRAT, avec le soutien de l'INRAT pour porter les travaux de terrain et les ateliers

Ci-dessous une proposition de répartition des tâches selon les phases et étapes de l'approche à suivre. Ce tableau précise le rôle des binômes nationaux, celui de l'équipe de coordination et du Costea (STP) pour chaque étape. Les tâches pour lesquelles les équipes sont responsables sont signalées par un « R » et les tâches pour lesquelles les équipes contribuent par un « C ».

Répartition des tâches

Répartition des tâches	Equipe Algérie	Equipe Maroc	Equipe Tunisie	Equipe Coordination	Costea
Phase 1 : Elaboration de la grille de lecture des modalités d'accès au foncier					
Etape 1 : Cadrage méthodologique (critères)	R	R	R	C	
Etape 2 : Revue bibliographique et remplissage de la grille	R	R	R		
Etape 3 : recueil bibliographique « pays »	R	R	R	C	
Phase 2 : Etudes de cas					
Etape 1 : Description détaillée des modes d'accès	R	R	R		
Etape 2 : Définition des critères durabilité, efficacité, équité	C	C	C	C	
Etape 3 : Choix et évaluation des critères	R	R	R		
Phase 3 : Restitutions et notes de synthèse nationales					
Etape 1 : Préparation des ateliers	R	R	R	C	
Etape 2 : Organisation des ateliers	R	R	R		C
Etape 3 : Rédaction des notes nationales	R et C	R et C	R et C		
Phase 4 : Rapport régional et atelier régional					
Etape 1 : Rédaction du rapport régional				R	
Etape 2 : Atelier régional	C	C	C	C	R

6. Montant estimatif

Le budget de mise en œuvre de cette AS est estimé à 126 400 euros dont 101 400 euros de prestation et 25 000 euros de prise en charge par l'AFEID.

- Prestation de coordination régionale : 13,2 k€
- Chantiers pays : 29,8k€ pour l'Algérie et la Tunisie, 28k€ pour le Maroc, soit 88,2 K€
- Prise en charge du séminaire final international par l'AFEID : 25 k€: